

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur G. VAN CAUWELAERT
*Directeur à la Direction des Monuments et
des Sites – A.A.T.L.*
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 2043-099
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.559 /s. 363
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue de Laeken, 146. K.V.S. Projet d'une nouvelle porte pour la façade arrière.

Avis de principe

Dossier traité par Stéphane DUQUESNE

En réponse à votre lettre du 21 janvier, sous référence, reçue le 26 janvier 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 2 février 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis la remarque suivante.

Dans son avis du 22 octobre 2002, concernant la porte de la façade arrière du K.V.S., la C.R.M.S. insistait pour que le projet s'inscrive dans la logique qui a prévalu pour la restauration de l'entièreté des façades classées du K.V.S., soit l'adoption de la « situation Baes » comme situation de référence. Cette option était connue puisqu'elle avait déjà été rappelée dans l'avis rendu par la C.R.M.S. le 30 août 2001.

Le projet proposé ne cadrant pas avec la situation de référence connue, la C.R.M.S. n'en accepte pas le principe à ce stade-ci du dossier. Elle demande de documenter plus précisément la situation de référence, de poursuivre les recherches et études et de justifier l'intervention proposée sur la porte à partir de celles-ci.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.U.